COMMUNE DE
CHÂTEAU-D'ŒX

Bâtiment communal | Grand Rue 67 | 1660 Château-d'Œx
Téléphone 026 924 22 00 | www.chateaudoex-admin.ch

Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Château-d'Oex, le 13 décembre 2024
Greffe_0134_Préavis édités_lju

Préavis no 03/2025

Avant-projets pour des aménagements de sécurisation et de protection sur les ruisseaux des Mérils et de la Leyvra – demande de crédit

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

OBJET DU PREAVIS

Le présent préavis a pour objet l'octroi d'un crédit d'étude en vue de la réalisation de deux avant-projets (phase SIA 32-33) pour divers travaux de sécurisation, de protection et d'assainissement sur les ruisseaux des Mérils et de la Leyvra.

PREAMBULE

Les intempéries de ces dernières années avec leurs précipitations intenses forcent la Municipalité à prévoir des mesures afin de sécuriser les berges de ces deux cours d'eau. Plusieurs études s'appuyant sur les cartes des dangers ont démontré le déficit de protection de ceux-ci.

OBJET DES ETUDES

A. Ruisseau des Mérils – Situation de danger

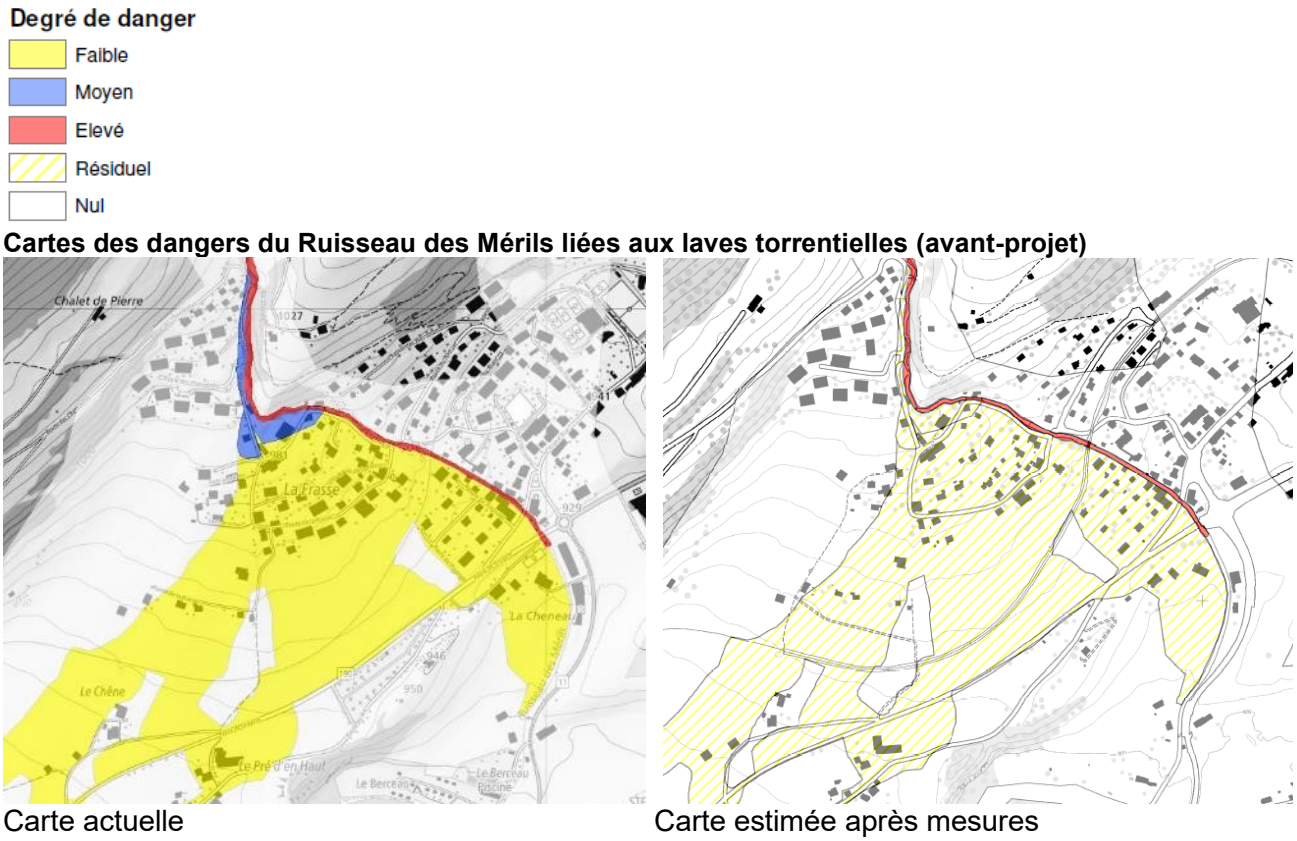
De manière générale, la capacité hydraulique du ruisseau des Mérils est suffisante. Néanmoins, du fait du potentiel d'alluvionnement, un point de débordement a été identifié en amont du coude de la Frasse pour un évènement de probabilité faible (crue tricentennale).

De même, de par le potentiel d'apports de matières solide et flottante, un embâcle au droit du pont à l'amont du périmètre est également possible pour une crue tricentennale. Ces débordements se propagent en rive droite du ruisseau des Mérils sur la route des Chenolettes puis en contrebas au travers du lieu-dit La Frasse en direction de la route cantonale et des voies du MOB. Le débordement est d'intensité faible (localement moyenne) et le danger faible (jaune), localement modéré (bleu).

Sur le tronçon aval, un embâcle est possible pour un événement centennal au droit du pont des voies du MOB, du pont de la route du Fragnolet et du pont de la route cantonale. Pour ces derniers, le débordement se propage en rive gauche et droite du ruisseau des Mérils. En aval de la route cantonale, du fait de la présence de la digue en sommet de berge, les eaux ne rejoignent pas directement le lit, mais s'écoulent parallèlement au cours d'eau dans un « bas fond » et atteignent le camping et la piscine en rive droite du cours d'eau. L'intensité des débordements est moyenne à faible, le danger modéré (bleu) à faible (jaune). La partie en aval de la route cantonale, notamment la piscine et le camping, est touchée par un danger modéré (bleu).

Une lave torrentielle de probabilité moyenne peut se déclencher en amont de la zone d'étude. Celle-ci reste cependant confinée dans le cours d'eau. En revanche, pour un évènement de probabilité faible (temps de retour 300 ans), les volumes de la lave sont plus importants et un débordement de la lave par-dessus la rive droite du cours d'eau est à attendre au niveau du coude de la Frasse avec une propagation en intensité moyenne du débordement en aval (danger modéré, bleu). Un écoulement à forte concentration de matériaux fins liés à un processus d'inondation se propage ensuite en aval jusqu'à la Sarine, l'intensité de cet écoulement est faible (danger faible, jaune).

La carte des dangers met en évidence que le ruisseau des Mérils est susceptible de générer des dangers liés aux inondations et aux laves torrentielles. Un avant-projet de concept global de protection a été établi en 2019 déjà. Il prévoit la réalisation d'une zone d'épandage en amont de la localité, le carénage de trois ponts et diverses autres mesures en aval de la route cantonale. Ces mesures permettront de diminuer les dangers de manière importante.

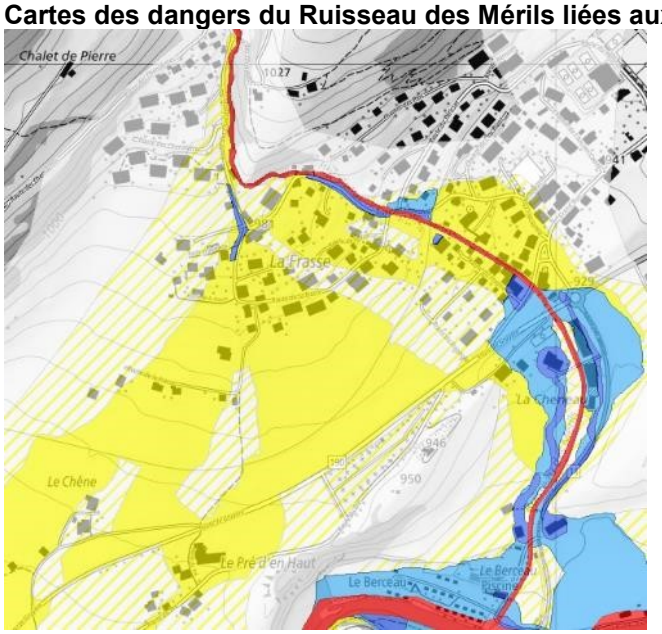


Cartes des dangers du Ruisseau des Mérils liées aux laves torrentielles (avant-projet)

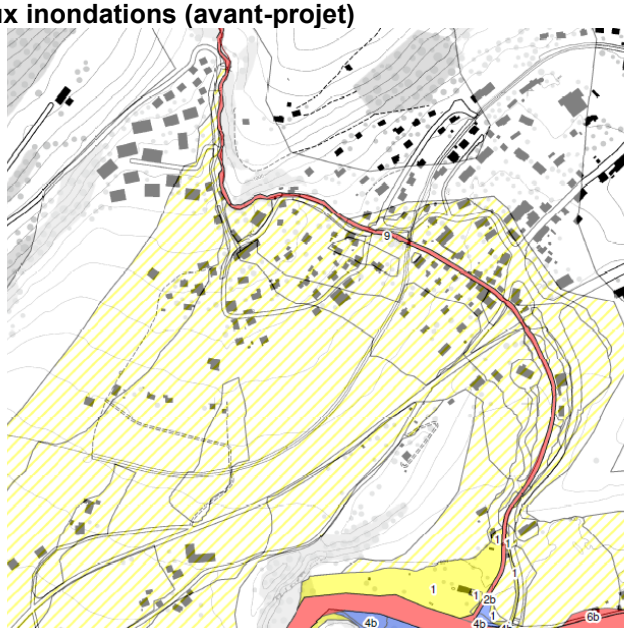
Carte actuelle

Carte estimée après mesures

Cartes des dangers du Ruisseau des Mérils liées aux inondations (avant-projet)



Carte actuelle

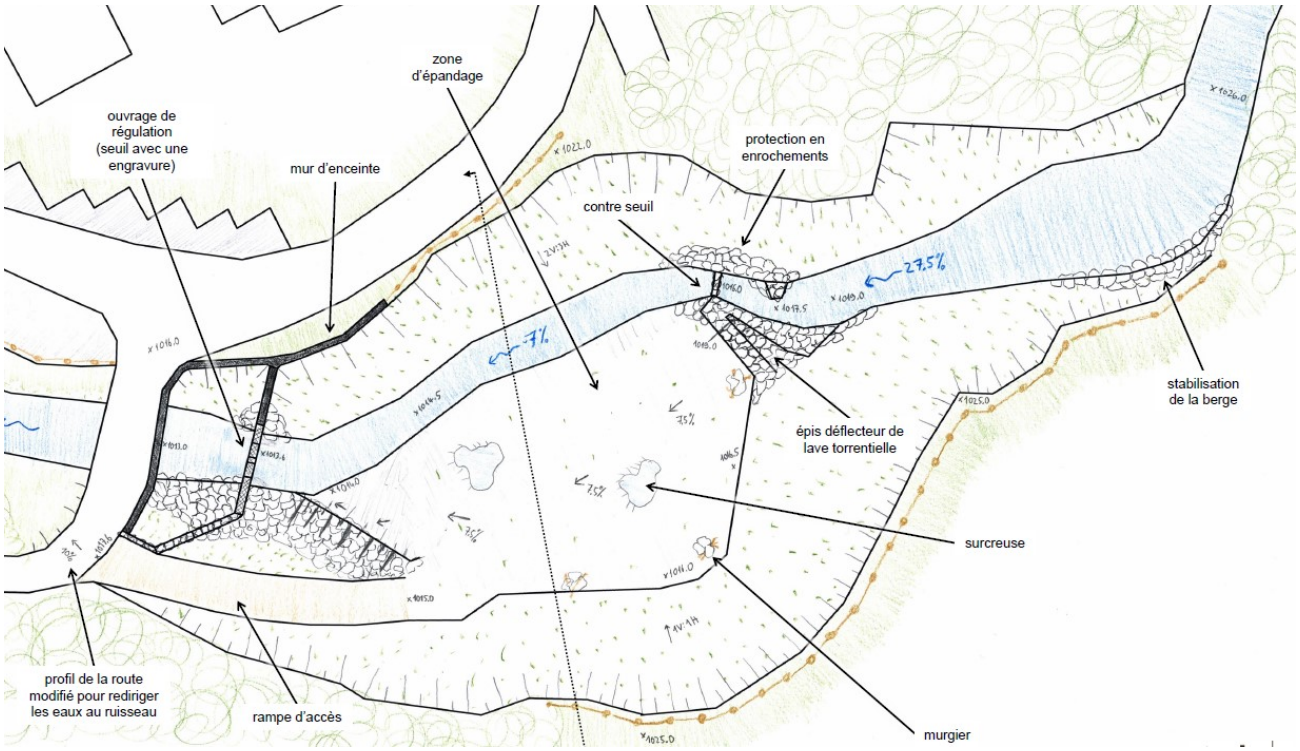


Carte estimée après mesures

Degré de danger

- Faible
- Moyen
- Elevé
- Résiduel
- Nul

Ouvrage principal – Avant-projet provisoire de zone d'épandage



Le crédit d'études permettra :

- L'établissement du projet de l'ouvrage du concept de protection global du ruisseau (phase SIA 32)
- L'établissement du dossier de mise à l'enquête publique (phase SIA 33)

B. Ruisseau de la Leyvra – secteur Le Recardet – Pont des Bossons

L'orage du 5 août 2022 a provoqué d'importants dégâts le long du cours d'eau ; un constat précis a été établi par le bureau Martin Ingénieurs Civils Sàrl. Suite à ce constat, une étude préliminaire a été faite au printemps 2024 par le Bureau Gruner avec pour conclusions que le lit du cours d'eau s'est fortement abaissé le long de certains tronçons et que les protections de berge sont globalement détériorées.



Quelques exemples de seuils affouillés et d'ouvrage endommagés

Le crédit d'études permettra :

- Le développement de l'avant-projet (analyse de variantes) du concept de protection global du ruisseau de la Leyvra en traversée du village (Phase SIA 31)
- L'établissement du projet de l'ouvrage du concept de protection et des mesures retenues (Phase SIA 32)
- L'établissement du dossier de mise à l'enquête (Phase SIA 33)

Plan de situation du secteur



COUTS DES ETUDES

Projet de sécurisation du ruisseau des Mérils	
Ingénieurs hydraulique, génie-civil et géotechnique	75'000.00 CHF
Ingénieur géomètre	32'500.00 CHF
Etude impact environnemental	21'000.00 CHF
Investigations, sondages et suivi géologiques pour la zone de l'ouvrage	27'500.00 CHF
Divers, imprévus et compléments selon évolution du projet (~5 %)	9'000.00 CHF
Total TTC :	**165'000.00 CHF**

Projet de réfection du ruisseau de la Leyvra	
Ingénieurs hydraulique, génie-civil et géotechnique	65'000.00 CHF
Ingénieur géomètre	46'000.00 CHF
Etude impact environnemental	19'500.00 CHF
Investigations, sondages sur les ouvrages	7'500.00 CHF
Divers, imprévus et compléments selon évolution du projet (~5 %)	7'000.00 CHF
Total TTC :	**145'000.00 CHF**

Résumé		
Projet de sécurisation du ruisseau des Mérils		165'000.00 CHF
Projet de réfection du ruisseau de la Leyvra		145'000.00 CHF
	Total TTC :	310'000.00 CHF
Subventions cantonales pour les projets	60%	- 186'000.00 CHF
Subventions fédérales dès l'obtention du permis de construire	35%	- 108'500.00 CHF
Solde à charge de la commune une fois les permis de construire obtenus		**15'500.00 CHF**

Pour ces études, les subventions fédérales s'activent uniquement lorsque le permis de construire est obtenu sur chacun des projets. À ce moment-là et à cette condition, nous pourrons obtenir les 35 % supplémentaire de la Confédération. Dès lors, dans ce présent préavis, seul les 60 % sont comptabilisés dans les conclusions, car à ce jour, il n'y a pas la certitude d'obtenir les autorisations. Cependant, la Municipalité mettra bien entendu tout en œuvre pour aboutir dans ces projets importants pour la sécurisation des habitants de ces quartiers.

À la suite de ces études, les réalisations des ouvrages sur chaque cours d'eau feront l'objet de préavis qui seront également soutenus par le Canton et la Confédération.

CONCLUSIONS

En conclusion, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'OEX

- vu le préavis municipal no 03/2025 du 13 décembre 2024 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

- **de l'amortissement** du montant de CHF 124'000.00 sur une période de 10 ans, selon les directives sur les durées d'amortissement obligatoire édictées par le manuel MCH2.

décide

- **d'autoriser** la Municipalité à mandater un avant-projet (phases SIA 31-33) en vue de travaux d'aménagements de sécurisation et de protection sur les ruisseaux des Mérils et de la Leyvra
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 310'000.00
- **de financer ce montant**
 - par une subvention cantonale à recevoir d'environ CHF 186'000.00
 - le solde, estimé à CHF 124'000.00, par un emprunt dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours.

Dans l'attente de votre décision, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Préavis approuvé par la Municipalité en séance du 18 décembre 2024.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :	**La Secrétaire :**
Eric Grandjean	**Sophie Matthey**

Copie :
Mme Nicole Schnegg, municipale
Service des travaux, constructions et urbanisme
Bourse communale.